



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 55 - JUIN 2013

SOMMAIRE

Justice

Autre - Ministère de la Justice - Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Gard et de la Lozère : délégation de signature donnée à Doriane SERRIERES pour modifier les horaires d'assignation PSE... initialement prévus par le magistrat mandant... pour la période du 3 juin au 31 décembre 2013	1
Autre - Ministère de la Justice - Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Gard et de la Lozère : délégation de signature donnée à Doriane SERRIERES pour signer les actes de la procédure concernant les détenus éligibles aux procédures PSAP et SEFIP détenus aux maisons d'arrêt de Nîmes et Mende pour la période du 1er juin au 31 décembre 2013	2
Autre - Ministère de la Justice - Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Gard et de la Lozère : délégation de signature donnée à Pierrick LENEVEU pour modifier les horaires d'assignation PSE... initialement prévus par le magistrat mandant... pour la période du 3 juin au 31 décembre 2013	3
Autre - Ministère de la Justice - Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Gard et de la Lozère : délégation de signature donnée à Pierrick LENEVEU pour signer les actes de la procédure concernant les détenus éligibles aux procédures PSAP et SEFIP détenus aux maisons d'arrêt de Nîmes et Mende pour la période du 3 juin au 31 décembre 2013	4



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE TOULOUSE

SPIP du Gard/Lozère

Nîmes le 29 mai 2013

Vu le décret 2010-884 du 27 juillet 2010, modifiant le code de procédure pénale,

Je soussignée, Marie-Pierre BONAFINI, DFSPID du GARD et de la LOZERE, donne délégation de signature Doriane SERRIERES, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, en résidence administrative à MENDE, du 3 juin 2013 au 31 décembre 2013, pour modifier les horaires d'assignation PSE, Semi Liberté, Placement Extérieur et ARSE initialement prévus par le magistrat mandant, sous réserve que celui-ci l'ait explicitement mentionné dans sa décision, sur le fondement des articles 712-8 et D 32-17 du CPP, issus de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009.

En ce qui concerne le SPIP du GARD, la présente délégation s'applique en l'absence de Pierrick LENEVEU, Directeur Pénitentiaire d'insertion et de probation adjoint au DFSPID GARD/LOZERE en résidence administrative à Nîmes.

L'identité et la qualité de la personne qui agit en vertu de la présente délégation, ainsi que l'identité et la qualité du signataire en titre et la date de la délégation seront systématiquement mentionnées dans chaque acte de procédure

La Directrice du S.P.I.P.
MP BONAFINI



SPIP du GARD-LOZERE
Immeuble AXIOME
150 Rue Louis Landi
CS 18200
30021 NIMES CEDEX 1



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE TOULOUSE

SPIP du Gard/Lozère

Nîmes le 29 mai 2013

Vu le décret 2010-884 du 27 juillet 2010, modifiant le code de procédure pénale,
Vu les articles 723-20 à 723-28 du code de procédure pénale,

Je soussignée, Marie-Pierre BONAFINI, DFSP/IP du GARD et de la LOZERE, donne délégation de signature à Doriane SERRIERES, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, en résidence administrative à MENDE, pour signer les actes de la procédure visés aux articles 723-20 à 723-28 du code de procédure pénale concernant les détenus éligibles aux procédures PSAP et SEFIP détenus aux Maisons d'Arrêt de Nîmes et Mende du 1 juin 2013 au 31 décembre 2013.

En ce qui concerne le SPIP du GARD, la présente délégation s'applique en l'absence de Pierrick LENEVEU, Directeur Pénitentiaire d'insertion et de probation adjoint au DFSP/IP GARD/LOZERE en résidence administrative à Nîmes.

L'identité et la qualité de la personne qui agit en vertu de la présente délégation, ainsi que l'identité et la qualité du signataire en titre et la date de la délégation seront systématiquement mentionnées dans chaque acte de procédure



SPIP du GARD-LOZERE
Immeuble AXIOME
150 Rue Louis Landi
CS 18200
30021 NIMES CEDEX 1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE TOULOUSE

SPIP du Gard/Lozère

Nîmes le 29 mai 2013

Vu le décret 2010-884 du 27 juillet 2010, modifiant le code de procédure pénale,

Je soussignée, Marie-Pierre BONAFINI, DFSPID du GARD et de la LOZERE, donne délégation de signature à Pierrick LENEVEU, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation et adjoint au DFSPID GARD/LOZERE, du lundi 3 juin 2013 au 31 décembre 2013 , pour modifier les horaires d'assignation PSE, Semi Liberté, Placement Extérieur et ARSE initialement prévus par le magistrat mandant, sous réserve que celui-ci l'ait explicitement mentionné dans sa décision, sur le fondement des articles 712-8 et D 32-17 du CPP, issus de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009.

En ce qui concerne le SPIP de la LOZERE , la présente délégation s'applique en l'absence de Mme Doriane SERRIERES, Directrice Pénitentiaire d'insertion et de probation en résidence administrative à Mende .

L'identité et la qualité de la personne qui agit en vertu de la présente délégation, ainsi que l'identité et la qualité du signataire en titre et la date de la délégation seront systématiquement mentionnées dans chaque acte de procédure



SPIP du GARD-LOZERE
Immeuble AXIOME
150 Rue Louis Landi
CS 18200
30021 NIMES CEDEX 1